



Municipalité du Village de  
Municipality of the Village of

**North Hatley**

### **Avis public d'entrée en vigueur**

Veillez prendre note que lors d'une séance de son conseil tenue le 5 avril 2021, la Municipalité du Village de North Hatley a adopté le règlement intitulé « Règlement n°2022-657 modifiant le règlement de zonage n°01-432 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Le règlement n° 2022-657 modifie le règlement de zonage afin de modifier le nombre de logements autorisés pour une habitation multifamiliale dans la zone Rb-7, passant d'un maximum de 12 logements à un maximum de 24 logements.

Ce règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la municipalité régionale de comté de Memphrémagog le 1<sup>er</sup> février 2023 et entre en vigueur le jour de la parution dudit certificat.

Avis est également donné que le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante :

<http://www.northhatley.org/fr/avis-publiques-consultations-publiques/>.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 15 FÉVRIER 2023.

---

Benoit Tremblay, Directeur général